



COMMUNIQUE INTERSYNDICAL  
Contre le projet de loi Rilhac sur le statut de  
directeur !



Le suicide de notre collègue Christine Renon, les nombreux appels de nos collègues directrices et directeurs d'école qui nous font remonter quotidiennement leurs souffrances, les burn-out qui se multiplient, viennent rappeler, si besoin en était, l'impossible mission qui leur est confiée et leurs conditions de travail dégradées. Les directrices et directeurs d'école n'en peuvent plus ! Ils sont à bout ! Cela ne peut plus durer !

Alors que des discussions dans des groupes de travail ministériels depuis septembre ont, d'après le ministère, l'objectif d'améliorer leurs conditions de travail, les nouvelles consignes de la rentrée de novembre donnent encore plus de travail aux directrices et directeurs d'école ! Ils ont dû notamment travailler pendant tout le week-end de la fin des congés d'automne pour prendre en compte le plan Vigipirate renforcé, pour réaliser et donner les attestations aux familles et aux collègues, pour mettre en place un énième protocole sanitaire et gérer des parents refusant que leurs enfants portent le masque ...

Encore une fois, les réformes et décisions ministérielles entraînent plus de travail et plus de responsabilités sur leurs seules épaules !

Par le biais de leurs organisations syndicales représentatives (SNUDI-FO et SNUipp-FSU), les collègues se sont exprimés à plusieurs reprises pour demander l'amélioration de leurs conditions de travail par l'augmentation des temps de décharges de toutes les directions, y compris celles de 1 à 3 classes, la mise en place d'une aide administrative sur poste statutaire de fonctionnaire d'état dans toutes les écoles, l'augmentation significative de l'indemnité de direction, l'allègement des tâches.

Les annonces du ministre concernant la direction dans le cadre du Grenelle, tant au niveau des indemnités que des décharges, sont loin de répondre à ces exigences.

Par ailleurs, en guise de réponse, le ministère entend considérer la proposition de loi Rilhac comme la réponse aux problèmes que rencontrent les directrices et directeurs d'école.

Ainsi, dans le cadre de l'Agenda social, nous assistons à un changement de paradigme du ministère sur la direction d'école avec la question de la « délégation de compétence », inscrite dans le projet de loi, qui vise à mettre en place les jalons d'un statut de supérieur hiérarchique de directeur d'école.

L'ensemble des personnels, directeurs et adjoints, refusent cette proposition de loi qui ne répond en rien aux attentes et aux demandes des directeurs et directrices d'école. De plus, elle va renforcer l'autonomie des établissements, notamment avec son article 1 qui donnera aux conseils d'école un pouvoir décisionnaire.

Avec leurs organisations syndicales, SNUipp-FSU et SNUDI-FO, les enseignants demandent l'abandon de cette proposition ! L'école n'a pas besoin de chefs ou de managers dans les écoles !

Ils demandent la satisfaction immédiate des revendications suivantes :

- Abandon du projet de loi Rilhac !
- Augmentation des quotités de décharge pour toutes les écoles sans mission supplémentaire et aucune direction en deçà d'un ¼ de décharge !
- Dégel du point d'indice et augmentation salariale pour tous, à hauteur de 20% pour compenser les pertes de salaires depuis de nombreuses années !
- Versement de la prime à tous les directeurs y compris ceux en poste en 2019-2020 !
- Création d'une aide pérenne à la direction et au fonctionnement de l'école par la création d'emplois statutaires à temps plein sur tout le territoire!
- Allègement significatif des tâches, en respect du décret de 89 sur la direction d'école !